INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON
ARRÊTÉ 2019-37
COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'Éducation,
Vu l'article 31 du règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,
Vu le résultat du scrutin du 1er février 2018,
Vu le résultat des opérations électorales des 21 novembre et 6 décembre 2019,

Arrête

Article 1
La composition de la Section disciplinaire compétente à l' égard des usagers est établie comme suit :

- Est élue parmi les élues professeurs du Conseil d'administration : Hélène SURREL
- Est élu parmi les élus professeurs du Conseil d'administration : Jean SOLCHANY
- Est désignée en tant qu'élue maître de conférences du Conseil d'administration : Béatrice JALUZOT
- Est élu parmi les maîtres de conférences du Conseil d'administration : Harold MAZOYER
- Est désigné en tant qu'élu représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires : Thierry FORTIN
- Est désignée par l'élu représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires : Aurore PORTET

- Sont désignés comme membres titulaires représentant les usagers :

Daphné RONFARD	Yann GRILLET-AUBERT
Alice DREILLARD	Baptiste BEGUINET
Ambre GARREAU	Antonin MEYER

- Sont désignés comme membres suppléants représentant les usagers :

Elsa ROCHETTE	Martin DE ANGELIS
Chloé VAREJAO	Tarik AÏSSA
Lena CLERC	Arnaud LECINA

Article 2
La présidente de la Section disciplinaire compétente des usagers est Hélène SURREL.
Le vice-président de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est Jean SOLCHANY.

Article 3
La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 19 décembre 2019
Le Directeur de l'IEP

Renaud HAYRE